



Mairie de BARRAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 JUILLET 2016

Compte Rendu

En exercice : 19

Présents : 15

L'an deux mille seize, le jeudi sept juillet, à dix-neuf heures, les conseillers municipaux se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Christophe ENGRAND, Valérie BERGAME, Alain BAUD, Magali BOSSY, Catherine GRANIER, Walter ROSSI, Noel REMY, Pierre BONNET, Michèle MARTIN-DHERMONT, Jacky CECON, Patrick JEAMBAR, Ingrid BEATINI, Sandrine MERAS, Frédéric LAVERRIERE, Marion NICOLAS (arrivée 19H15)

Absents et ayant donné pouvoir :

Elodie ROJON absente et ayant donné pouvoir à Sandrine MERAS

Jacqueline DRILLAT absente et ayant donné pouvoir à Michèle MARTIN DHERMONT

Bernard MARTIN absent et ayant donné pouvoir à Christophe ENGRAND,

Absent : Jean Pierre BLANCHOD

Michèle MARTIN DHERMONT est désigné(e) secrétaire de séance.

Ordre du jour de la convocation :

- Convention avec l'intervenant sportif à l'école primaire pour l'année 2016/2017
- Validation du RPQS de l'eau potable
- Validation du RPQS de l'assainissement
- Augmentation du temps de travail d'un agent
- Convention école de musique de Pontcharra
- Convention location Salle Concordia et tarifs
- Reconduction de la convention de labellisation de l'espace naturel sensible des boisements marécageux
- Reversement de l'aide du FIPHFP à un agent
- Vote des tarifs de la vente des terrains de la ZA
- Versement d'une subvention au Lycée de Pontcharra
- Vote du tarif de vente de plans de randonnée
- Vente de terrains de la ZA du Renevier
- Achat de parcelles par préemption
- Convention contrôle des Poteaux Incendie avec la commune de La Buissière
- Délibération Modificative budgétaire
- Modification du tableau des effectifs

I - Validation du procès-verbal du conseil du jeudi 12 mai 2016

Christophe ENGRAND ouvre la séance du conseil municipal à 19 h00 puis propose que le procès-verbal du conseil municipal du 12 mai 2016 soit approuvé.

Procès verbal adopté à l'unanimité



49 -2016 Convention avec l'intervenant sportif à l'école primaire pour l'année 2016/2017

Après avoir entendu l'exposé de Mme Valérie BERGAME, 1^{ère} adjointe déléguée à l'enfance jeunesse, Présentant les interventions Sport prévues au sein de l'école élémentaire au cours de l'année scolaire 2016-2017 un volume horaire annuel de126.....heures. (138.6H en 2015/2016)

Soit 1 fois par semaine, pour un coût total de 3 150 euros nets (3465 € en 2015/2016)

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur Alain DAUTREPPE, pour les interventions Sport prévues au sein de l'école élémentaire au cours de l'année scolaire 2016-2017, pour un volume horaire annuel de126.....heures.

Soit 1 fois par semaine, pour un coût total de 3 150 euros nets

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

50-2016 Validation du RPQS eau potable 2015

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable et sur l'Assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable 2015, de la commune de BARRAUX

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

51-2016 Validation du RPQS assainissement 2015

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable et sur l'Assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement collectif 2014, de la commune de BARRAUX

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Arrivée de Marion NICOLAS (19H15)

52-2016 - Augmentation du temps de travail d'un agent

Rapporteur : Valérie BERGAME

Au vu de l'évolution des tâches au sein de la bibliothèque et du travail de mise en réseau des bibliothèques de la vallée du Grésivaudan, ainsi que du besoin en « Aide aux devoirs », la commune a répondu favorablement au souhait de l'agent, Adjoint territorial du patrimoine de 1^{ère} classe de passer à temps plein. L'agent est actuellement à 75%.

Le CTP du Centre de Gestion a rendu un avis favorable le 25 mai 2016.

Il est proposé une date d'effet au 1^{er} septembre 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal,

DONNE son accord pour le passage à 100% équivalent temps plein du poste d'Adjoint territorial du Patrimoine de 1^{ère} classe au 1^{er} septembre 2016.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.



53-2016- Convention avec l'école de musique de Pontcharra

Monsieur le Maire propose de poursuivre l'important soutien de la Commune en faveur des enfants des familles de Barraux, en maintenant le niveau de participation de la Commune.

Vu les nouveaux tarifs votés par la commune de Pontcharra,

Il est proposé la participation suivante (montant identique aux années précédentes):

Participation de la commune de Barraux à la location d'instrument : 25€ (coût location : 260€)

	Eveil	1er cycle		2eme cycle		3ème cycle	
		FM	Instrument	FM	Instrument	FM	Instrument
Extérieurs	200 €	500 €	500 €	600€	600 €	600 €	800 €
Participation BARRAUX	Total FM + instrument 1000 €		Total FM + instrument 1200 €		Total FM + instrument 1400 €		
	150	200	150	200	150	200	
	Total FM + instrument 650 €		Total FM + instrument 850 €		Total FM + instrument 1050 €		

Après délibération, le Conseil municipal,
VOTE les tarifs 2016-2017 d'inscription à l'école de musique de Pontcharra et la participation de la Commune pour les enfants de Barraux, comme indiqué ci-dessus.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la Commune de Pontcharra.

Vote pour : 17

Votre contre : 0

Abstentions : 1 (Sandrine MERAS)

54-2016 Convention location Salle Concordia et tarifs

Rapporteur : Walter ROSSI

La Salle CONCORDIA serait louée à l'entreprise Acl Process & Drone Process Training **12 semaines par an, au tarif de ...500 €/an, dans les conditions spécifiées dans la convention.**

Vote pour : 17

Votre contre : 0

Abstentions : 1 (Elodie ROJON)

55-2016- Reconduction de la convention de labellisation de l'espace naturel sensible des boisements marécageux

Rapporteur : Catherine GRANIER

Mme GRANIER rappelle le principe de la convention, qui fixe les conditions d'aide du département de l'Isère pour l'acquisition de parcelles en en espaces naturels sensibles.

Après délibération, le Conseil Municipal,

APPROUVE le renouvellement par reconduction expresse de la convention n°ENV-2006-0027 « Intégration du petit site naturel des boisements marécageux dans le réseau des espaces naturels sensibles du département de l'Isère » du 14 novembre 2006, pour une durée de 10 ans conformément à l'article 7.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

56-2016 – Reversement de l'aide du FIPHFP à un agent

Vu le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées,

Vu le dispositif mis en place par le FIPHFP,

Monsieur, le Maire explique qu'une somme de 945.97 €, versée via l'employeur public, est allouée à Mme [REDACTED].

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur, le Maire,

Le Conseil municipal :

Décide de verser la somme de 945.97 € perçue par la collectivité, à l'agent en situation de maintien dans l'emploi, présentant des restrictions d'aptitudes présentées par la médecine professionnelle et remplissant les conditions d'éligibilité aux aides versées par le FIPHFP.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

57-2016 - Vote des tarifs de terrains de la ZA

Rapporteur : Christophe ENGRAND

M. Le Maire expose la nécessité de réviser le prix de vente des terrains de la ZA, et propose un prix de vente pour les terrains en zone artisanale à 35€HT/m², le prix de vente en zone commerciale restant inchangé (50€HT/m²).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération,

Le conseil municipal VALIDE un prix de vente pour les terrains en zone artisanale à 35€HT/m², le prix de vente en zone commerciale restant inchangé (50€HT/m²).

Vote pour : 15

Votre contre :

Abstentions : 2 (Pierre BONNET et Marion NICOLAS)

58-2016 Versement d'une subvention au Lycée de Pontcharra

Rapporteur : Valérie BERGAME

Dans le cadre du projet pédagogique « Je découvre un métier », les élèves de la classe 1STMG1 ont été récompensés d'un clap d'argent.

L'an prochain, l'objectif est de faire découvrir aux élèves le métier de coutelier à THIERS, sur 3 jours.

Le budget prévisionnel est de 8 180€. Le financement déjà obtenu est de 3 000€ (dont 500€ de la commune de Pontcharra). Le reste à financer est de 4 680€.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération,

ACCORDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 200€ pour le projet pédagogique « Je découvre un métier » du Lycée de Pontcharra.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

59-2016–Vote du tarif de vente des plans de randonnée

Rapporteur : Alain BAUD

M.BAUD explique que les plans de randonnées des itinéraires réalisés par les compagnons de la Marches seront en vente à la Mairie via une régie municipale (extension de la régie « photocopies »).

M. BAUD propose le tarif de 1€.

Le cartoguide comportant le PDIPR sera à la vente à 7€, conformément à ce qui est demandé par Chartreuse Tourisme. Le cartoguide est en cours de mise à jour avec une réédition prévue dans l'été sur laquelle sera intégré le réseau PDIPR de Barraux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération ,

VALIDE

La vente des plans de randonnées communaux à 1€

La vente des cartoguides édités par le PNR de Chartreuse comportant le PDIPR à 7€

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

60-2016– Vente de terrains de la ZA du RENEVIER

Rapporteur : Christophe ENGRAND

Suite au nouveau tarif, il est nécessaire de reprendre une délibération fixant les modalités de cessions de terrains de la ZA

M.LAVERRIERE se retire du vote.

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

approuve la vente des lots 2 et 4 à M. LAVERRIERE société LAVOTECH (matériel de nettoyage automobile) (1312 m² et 1293 m²)

au tarif de 35€HT/m²

autorise M. Le Maire à signer l'acte afférent et tous les actes nécessaires,

autorise le dépôt de permis de construire sur ces lots par l'acheteur

Vote pour : 17

Votre contre :

Abstentions :

61-2016 – Achat de parcelles par préemption

Rapporteur : Catherine GRANIER

Mme GRANIER présente au Conseil la nécessité de préempter sur des parcelles appartenant à un espace naturel sensible,

Les parcelles concernées sont :

B188, B189, B190 (lieu dit le Fayerey) soit 44 a 50 ca, au prix total de 2500€ nets vendeurs.

Les vendeurs sont PERINETTI Pierre et LEROY Raymonde



Après délibération, le Conseil municipal, DECIDE
De préempter pour motif d'espace naturel sensible pour l'acquisition des parcelles B188, B189, B190 (lieu dit le Fayerey) soit 44 a 50 ca, au prix total de 2500€ nets à PERINETTI Pierre et LEROY
Raymonde
Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

62-2016–Convention de contrôle des Poteaux Incendie avec la commune de La Buissière
Rapporteur : Walter ROSSI

M. ROSSI présente le projet de convention avec la commune de La Buissière pour le contrôle des poteaux incendie, pour un tarif de 20€HT / poteau contrôlé.

Après délibération, le Conseil municipal, DECIDE D'ADOPTER la convention ci jointe
AUTORISE M. Le Maire à signer la dite convention
Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

63-2016 Délibérations modificatives budgétaire

Rapporteur : Christophe ENGRAND

Afin de différencier les travaux faits sur devis et ceux faits sur marchés, la Trésorerie demande de ventiler les crédits nécessaires sur deux comptes différents pour l'investissement, par conséquent, 50 000€ prévus en « marché » sont mis sur un compte « devis » afin de répondre à ces exigences.

Modification de crédits

Budget EAU, INVESTISSEMENTS, sens dépenses

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 215 : Install., mat. et outill. tech.		50 000,00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		50 000,00€
D 2315 : Install., mat. et outill. tech.	50 000,00€	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	50 000,00€	

Après délibération, le Conseil municipal, VALIDE LA DM présentée ci-dessus
Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

64-2016– Modification du tableau des effectifs

Suite à la réussite à un examen professionnel d'un agent, il convient de modifier le tableau des effectifs en ajoutant un poste d'adjoint technique territorial de première classe, et de supprimer le poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe.

Après délibération, le Conseil municipal, APPROUVE la modification du tableau des effectifs en ajoutant un poste d'adjoint technique territorial de première classe, et en supprimant un poste d'adjoint technique de deuxième classe.
Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

65-2016 – Soutien aux amis d'ECOPLA

M. Le Maire propose de mettre au vote un soutien pour ECOPLA, même si l'état de la procédure actuelle laisse peu d'espoir pour une reprise d'activités.

M. Le Maire propose le versement d'une somme de 2 000€ aux « Amis d'écopla » sous conditions de l'aboutissement du projet.

Après délibération, le Conseil municipal, APPROUVE le versement d'une somme de 2 000€ aux « Amis d'écopla » sous conditions de l'aboutissement du projet.
Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Questions diverses

L'occupation du week end dernier de la salle des fêtes de la Gache a causé des nuisances sonores importantes. Michèle MARTIN DHERMONT, riveraine, exprime que cela n'a jamais été aussi important.

M. Le Maire va rappeler à l'ordre les personnes en cause.

En parallèle, M. Le Maire expose que le manque de climatisation de la salle incite les personnes à se mettre dehors, ce qui engendre des problèmes de voisinage. M. Le Maire propose à l'assemblée d'investir dans une climatisation pour cette salle. M.BONNET relève que la salle est très mal isolée, et qu'une réflexion sur l'isolation et le confort thermique d'ensemble du bâtiment pourrait être judicieuse avant d'entamer de coûteux investissements. M. Le Maire est favorable à cette suggestion mais souhaite parer au plus urgent dans un premier temps et faire installer cette climatisation. Cette proposition est acceptée à la majorité.

M. BONNET demande si les nouveaux conteneurs de tri sont à leur emplacement définitif (parking du stade). M.ROSSI explique qu'il s'agit d'un test pour voir si l'emplacement est pertinent. M. BONNET demande si un habillage (haies, persiennes...) pourrait être envisagé si l'emplacement est pérenne. Mme GRANIER a également suggéré un autre emplacement, moins visible. La possibilité de conteneurs semi enterrés est également à étudier. L'aménagement du parking a par ailleurs pris du retard, les agents techniques étant très occupés.

M. Le Maire présente la maquette du futur Petit Barrolin, dans lequel l'édition dénonce l'incivilité des personnes déposant sacs et conteneurs de poubelles sur la voie publique plusieurs jours avant le ramassage.



**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés,
La séance est levée à 20H28**

